



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Préambule

Le règlement du championnat de France jeunes (J01), le règlement du championnat de ligue jeune individuel de la ligue PDL et le présent règlement s'appliquent au championnat individuel départemental jeunes de Loire-Atlantique.

### Article 1 - Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Loire-Atlantique organise chaque année le Championnat Individuel Jeunes pendant 2 jours, les 22 et 23 novembre 2025. L'organisation de l'épreuve est confiée aux Clubs de Carquefou Echecs pour les U12 à U20, à la Salle des Moissons, 336 Rue de la Loire, 44521 Oudon, et à l'Atlantique Herblinois Chessboxing Club pour les catégories U8 et U10, au Gymnase du Vigneau, Bd Salvador Allende, 44800 Saint-Herblain.

### Article 2 - Licences

Le Championnat Individuel Départemental Jeunes de Loire-Atlantique est ouvert aux joueurs des catégories U8 à U20. Les joueurs doivent être titulaires d'une licence A pour toutes les catégories (U8 à U20).

Les joueurs doivent également être licenciés dans un Club de Loire-Atlantique pour la saison en cours. Ils peuvent prendre la licence sur place au tarif de l'adhésion du club de Loire-Atlantique de leur choix (*ce tarif est à minima le coût de la licence de la Fédération Française des Échecs (FFE) en vigueur pour leur catégorie*).

### Article 3 - Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (*FIDE*) et de la Fédération Française des Échecs en vigueur à la date du Championnat et sont applicables à toutes les parties.

Les appariements se font au Système Suisse (*version la plus classique, Règles C.04 FIDE*) ou bien au Système toutes rondes selon les « Tables de Berger ».

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence le premier jour de la compétition avant 10h le samedi (*pour les U12 à U20*) et 9h30 (*pour les U8 et U10*) le dimanche. Tout joueur dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

### Article 4 - Droits d'inscription

Catégories U12 à U20 : 6€

Catégories U8 et U10 : 3€

### Article 5 - Cadences

Pour les catégories U8 et U10, le Championnat se déroule sur 1 journée. Les tournois se joueront en 7 rondes à la cadence de 15 minutes+ 5 secondes par coups (*Homologué classement FFE pour les U8 et FIDE pour les U10*).

Pour les catégories U12 à U20 (Pupilles à Juniors), le Championnat se déroule sur 2 journées. Les tournois se joueront en 6 rondes à la cadence de 50 minutes + 10 s/c, notation obligatoire sauf quand le temps à la pendule est inférieur à 5min Art. 8.4 du livre de l'arbitre (*Homologué classement FIDE*).

### Article 6 - Tournois

Les joueurs sont répartis dans 6 tournois correspondant aux catégories suivantes :

- U8 (Petits Poussins),
- U10 (Poussins),
- U12 (Pupilles),
- U14 (Benjamins),
- U16 (Minimes),
- U18 et U20 (Cadets et Juniors).

Cependant le Champion (*ou Championne*) départemental sera déclaré dans la catégorie d'inscription.

Avec 4 joueurs on fera un « toutes rondes en A-R », avec 5 ou 6 joueurs (*7 en U8 et U10*) un « toutes rondes ».

## Article 7 - Horaires

### U8 et U10

Matin : Ronde 1 à 10h00 Ronde 2 à 11h00 Ronde 3 à 12h00  
Après-midi : Ronde 4 à 14h00 Ronde 5 à 15h00 Ronde 6 à 16h00 Ronde 7 à 17h00  
Remise des prix à partir de 18h15

### U12 à U20

1<sup>er</sup> jour : Ronde 1 à 10h30 Ronde 2 à 14h00 Ronde 3 à 16h45  
2<sup>nd</sup> jour : Ronde 4 à 10h00 Ronde 5 à 13h00 Ronde 6 à 15h30  
Remise des prix à partir de 18h15

Un joueur peut avoir jusqu'à 5 minutes de retard au début de la partie, au-delà la partie est perdue par forfait.

## Article 8 - Titres Départementaux

Les titres de Champion, Championne, Vice-Champion, Vice-Championne de Loire-Atlantique sont attribués au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du Championnat par catégorie.

## Article 9 - Les qualifiés

Tous les joueurs qui ont participé à la phase Départementale sont repêchables sauf s'ils ou elles abandonnent le tournoi. Pour être repêché, il faut que son tournoi ne comporte aucun forfait de sa part.

Les qualifiés d'office pour les championnats de Ligue Jeunes peuvent participer aux championnats départementaux. S'ils jouent dans leurs catégories, ils sont écartés de la liste des qualifiés par les championnats départementaux. Si la commission Jeunes les autorise à jouer dans une autre catégorie que la leur et qu'ils terminent 1<sup>er</sup>, ils sont déclarés champions de la catégorie dans laquelle ils ont joué effectivement et ils pourront alors choisir :

- soit de jouer dans leur catégorie en qualité de qualifié d'office
- soit de jouer dans la catégorie dans laquelle ils sont champions départementaux.

**Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisé au moins un point de plus que la moyenne à condition d'avoir fait toutes les rondes de sa cadence.** En cas d'effectifs insuffisants et de regroupement de 2 catégories d'âge en un seul tournoi, les 2 premiers de chaque catégorie seront qualifiés.

Tous les Champions de Ligue de la saison précédente sont qualifiés d'office qu'ils changent de catégories ou non.

Les qualifications par le Elo FIDE du mois de septembre de la saison en cours pour le Championnat de Ligue sont les mêmes que celles de la FFE pour le Championnat de France (selon l'article 2.6 du règlement du Championnat de France Jeunes"), diminué de 100 Pts ELO pour chaque catégorie.

Les joueurs ayant totalisé lors du précédent championnat de France jeunes un nombre de points - 1 par rapport aux qualifications direct aux championnats de France (5 ou 5,5 lors du dernier championnat de France).

Le tableau des qualifiés d'office pour le Championnat de Ligue sera édité fin septembre.

Toutes les féminines participants aux championnats départementaux sont qualifiées pour les championnats de Ligue, sauf si elles sont plus de 5 dans leur catégorie dans ce cas, seul les 5 premières sont qualifiées les autres deviennent repêchables en cas de désistement.

La Loire-Atlantique organise un seul tournoi d'une même catégorie d'âge. Dans ce cas, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories immédiatement après la fin du tournoi.

Les qualifiés d'office pour le championnat de Ligue ou de France, via leur Élo ou leurs résultats lors du championnat précédent, peuvent participer aux championnats départementaux. Ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés, ces places sont attribuées au suivant dans le classement des championnats départementaux.

Déroations : Chaque département possède **deux dérogations** possibles qui peuvent être données par le CDJE44

## Article 10 - Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour les ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre (*tournois au Système Suisse*) :

- 1) le Buchholz tronqué,
- 2) le Buchholz,
- 3) la Performance.

Dans le cas d'un tournoi toutes rondes le départage utilisé est le Sonnenborn-Berger puis le KOYA.

## Article 11 : Délai autorisé

Catégories U12 à U20 : à partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, les joueurs disposent d'un délai de **30 minutes** avant de perdre par forfait.

Catégories U8 et U10 : à partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, les joueurs disposent d'un délai de **10 minutes** avant de perdre par forfait.

## Article 12 - Jury d'appel

Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

## Article 13 - Les arbitres

L'arbitre principal est Mickael Hutois (Arbitre Elite 1)

Les arbitres adjoints sont : Rénald NOBLET (AFO2), Blandine AMOSSÉ (AFO1), Gabriel Schwarz (AFC)

Des arbitres adjoints pourront être désignés sur place.

## Article 14 - Conditions générales

Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables ou tout autre appareil connecté y est strictement interdit dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Les analyses et blitz sont interdits dans la salle de jeu. Tout son émis : sonnerie, alarme, vibreur,... entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié ou sans en avoir averti l'Arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la DNA/FFE.

## Article 15 - Sanctions

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs en vigueur.

L'arbitre principal

Mickael Hutois

L'organisateur technique

Dominique Pellat, pour le CDJE44